

Informations de base	
2005/2582(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation politique et l'indépendance des médias au Bélarus (Biélorussie)	
Subject 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Biélorussie	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2005	Débat en plénière		
07/07/2005	Décision du Parlement	T6-0295/2005	Résumé
07/07/2005	Résultat du vote au parlement		
07/07/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2582(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0411/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0413/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0420/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0424/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0426/2005	05/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0428/2005	05/07/2005	
		T6-0295/2005		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	JO C 157 06.07.2006, p. 0407-0465 E	07/07/2005	Résumé

Résolution sur la situation politique et l'indépendance des médias au Bélarus (Biélorussie)

2005/2582(RSP) - 07/07/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation politique et l'indépendance des médias au Belarus.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, GUE/NGL et UEN.

Considérant que, loin de s'améliorer, la situation au Belarus s'est encore dégradée, le Parlement condamne vigoureusement les attaques auxquelles se livre, indistinctement, le régime biélorussien contre les médias, les journalistes, les membres de l'opposition, les défenseurs des Droits de l'homme et toute personne qui tente d'exprimer librement des opinions critiques vis-à-vis du président et du régime, comme en témoignent les arrestations arbitraires, les mauvais traitements infligés aux détenus, les disparitions, les persécutions pour des motifs politiques et les autres actes de répression commis en violation des principes fondamentaux de la démocratie et de l'état de droit.

Les députés estiment que, si les autorités biélorussiennes n'améliorent pas la situation en ce qui concerne la liberté d'expression et les médias ou si la situation continue à se détériorer, la Commission, le Conseil et le Parlement doivent engager la procédure nécessaire pour étendre la liste des interdictions de visa aux autorités biélorussiennes impliquées dans la persécution des médias. La résolution insiste une nouvelle fois sur le fait que l'évolution des relations entre l'Union et le Belarus continuera aussi à dépendre des progrès réalisés en matière de démocratisation et de réforme dans ce pays ainsi que de l'accès des Biélorussiens à des médias objectifs, libres et transparents.

Le Conseil et la Commission sont invités à :

- mettre en place, en faveur des médias indépendants du Belarus, un programme complexe, multiannuel de soutien, qui inclura le soutien de la diffusion des programmes radio-télévisés indépendants à partir de l'étranger, tout comme le soutien des journalistes et des journaux indépendants;
- accorder une assistance aux journalistes victimes de la répression et à leurs familles;
- mettre en place un programme de bourses et de stages pour les journalistes indépendants et établir des programmes de formation pour les jeunes journalistes indépendants;
- consulter le Parlement sur la mise en œuvre de ce programme destiné aux médias libres et indépendants et à l'information de la population du Belarus;
- soulever la question du Belarus avec les autorités russes afin de concevoir avec elles une action commune propre à favoriser des changements concrets vers la démocratie dans ce pays.

Le Parlement invite enfin les États membres à reconnaître les diplômes délivrés par l'Université européenne des sciences humaines, en confirmant ainsi qu'ils sanctionnent un niveau élevé de compétences et une expertise universitaire remarquable, et invite les universités européennes à renforcer leur coopération avec cette université.